

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **99 (1973)**

Heft 18: **SIA spécial, no 3, 1973**

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Editorial

Dans ce numéro, le président central de la SIA, M. A. Cogliatti, expose les lignes directrices de la politique définie par le Comité central. On remarquera la place importante qu'y tient l'information. Comme le savent nos lecteurs, la SIA est décidée à mettre en œuvre les moyens nécessaires à cette information, puisqu'elle a acquis le contrôle de la Schweizerische Bauzeitung et du Bulletin technique de la Suisse romande, groupés sous l'égide de la S.A. des Editions des associations techniques universitaires.

Pour le Bulletin technique, loin de constituer une absorption par une organisation d'Outre-Sarine, cette fusion représente l'assurance d'un futur développement en tant qu'organe des éléments romands de nos associations professionnelles. Une des clés de cette évolution est l'abonnement obligatoire pour les membres de la SIA, qui auront à sanctionner par un vote individuel la décision prise à l'unanimité par l'assemblée des délégués du 1^{er} juin dernier.

La nécessité d'une information active de la part de la SIA, aussi bien auprès du public que de ses membres, est imposée par de nombreux secteurs. Sans le moins du monde renier le caractère individualiste de la profession d'ingénieur ou d'architecte, nous devons prendre conscience de nos intérêts professionnels communs et savoir les faire valoir de façon cohérente ; la formation continue, les relations avec les pouvoirs publics, l'image de notre profession remise en cause en raison de son influence sur l'environnement, les relations interdisciplinaires, autant de problèmes qui touchent chacun d'entre nous.

Un périodique qui soit réellement l'organe de tous les membres de la SIA est l'un des moyens efficaces de traiter de nos problèmes communs. Il sera bon de se le rappeler lors de la votation sur le principe de l'abonnement obligatoire. Cette position privilégiée d'organe officiel comporte de nombreuses obligations, notamment celle d'être le périodique où se retrouvent toutes les branches représentées à la SIA. C'est là une des préoccupations essentielles de la rédaction du Bulletin technique. Une autre en est l'amélioration constante de la qualité de la matière présentée. La collaboration amorcée avec la Schweizerische Bauzeitung nous ouvre de nouvelles possibilités.

On voit donc que la réorganisation des publications techniques suisses de rang universitaire apporte au Bulletin technique de la Suisse romande tous les éléments pour aborder son deuxième centenaire avec une vigueur accrue.

J.-P. WEIBEL,
Rédacteur en chef.